

## DIRECTION DE LA VOIRIE

# Nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles

# Nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles

## **1 - Préambule**

Les réfections définitives des fouilles sont actuellement réalisées par les réseaux occupants du domaine public routier et, depuis de nombreuses années, se pose de façon récurrente le problème de la qualité de ces réfections qui impacte, significativement et négativement, l'état des voiries communautaires et l'image de notre établissement.

Soucieuse de préserver son patrimoine de voirie, la Communauté urbaine de Bordeaux a adopté en 2001 son Règlement Général de Voirie (RGV) qui fixe, notamment, les règles d'ouverture et de réfection des fouilles sur la voirie. Ce document, qui n'avait jamais existé, a constitué une grande avancée pour mieux gérer les interventions des tiers sur le domaine public routier (DPR) et s'est accompagné d'une assermentation de tous les agents impliqués dans la gestion et la surveillance de ce domaine, dans le cadre du pouvoir de police de la conservation dévolu au président de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cependant, après une dizaine d'années de recul, on constate que si la mise en œuvre de ce RGV a conduit à des avancées significatives dans de nombreux domaines, elle n'a pas permis d'obtenir le niveau de qualité souhaité pour les réfections des fouilles. Ceci en raison principalement, d'une part, d'une incapacité des occupants du DPR à obtenir de leurs entreprises le plein respect du RGV et, d'autre part, de l'impossibilité matérielle pour les services communautaires de surveiller individuellement les milliers de fouilles réalisées annuellement sur le territoire communautaire.

Après de nombreuses rencontres avec les occupants du DPR pour essayer de solutionner ce problème, la Communauté urbaine de Bordeaux leur a proposé de s'engager dans une expérimentation permettant de tester de nouvelles approches visant à améliorer la qualité des réfections qu'ils réalisent.

## **2 - L'expérimentation**

La Communauté urbaine de Bordeaux, en association avec les principaux gestionnaires de réseaux que sont La Lyonnaise des eaux, Régaz de Bordeaux, E.R.D.F, et France Télécom, a décidé d'expérimenter de nouvelles modalités de réfection des fouilles.

Cette expérimentation s'est déroulée entre les mois de mars 2011 à juin 2012, sur le territoire de la direction territoriale de Bordeaux (commune de Bordeaux) et de la direction territoriale Rive droite (communes de Lormont, Cenon, Floirac).

Lors de cette expérimentation, plusieurs scénarios ont été testés : après réalisation des fouilles par les occupants du domaine public, la réfection définitive des fouilles était réalisée sous maîtrise d'œuvre communautaire avec prise en charge financière par les gestionnaires de réseaux, ou sous maîtrise d'œuvre des gestionnaires de réseaux avec de nouvelles modalités proposées par eux.

Les chantiers concernés par cette expérimentation ont fait l'objet d'un contrôle plus attentif et les procédures d'échanges entre les occupants du domaine public et la Communauté urbaine de Bordeaux ont été renforcées.

Le bilan, à l'issue de cette expérimentation, est globalement positif et partagé par l'ensemble des acteurs. Ce bilan a mis en avant une réelle amélioration portant sur :

- La qualité des réfections des fouilles (contrôle visuel) et baisse sensible du nombre de relances formulées par la mairie de Bordeaux,
- Les délais de réfection des fouilles avec un bon respect des échéances prévues au RGV de 2 semaines pour les zones sous chaussée et de 3 semaines pour les zones sous trottoir,
- Le suivi administratif des dossiers, hormis sur la procédure de suivi budgétaire.

L'ensemble des partenaires reconnaissant que l'expérimentation avait démontré que l'on pouvait mieux faire, il a été décidé de pérenniser et de généraliser cet effort. Toutefois, cette expérimentation générant un surcoût significatif, tant pour les gestionnaires de réseaux que pour la Communauté urbaine de Bordeaux, il n'était pas possible de la généraliser en l'état. Un travail partenarial avec les gestionnaires de réseaux suscités a donc été engagé pour aboutir à une proposition viable de nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles sur le territoire communautaire.

### **3 - Nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles**

Ces nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles se déclinent suivant 4 grands axes portant sur :

- Les modalités pratiques de réfection et de contrôle des fouilles,
- La mise en place d'un comité de suivi et d'indicateurs de suivi,
- Les interfaces entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les occupants du domaine public,
- La sensibilisation des acteurs.

#### **3.1 - La création de zones de vigilance renforcée**

Certains sites de la Communauté urbaine de Bordeaux, de part leur environnement et/ou leur qualité, nécessitent une attention toute particulière afin de garantir plus encore la qualité de l'espace public dans ces secteurs.

Sur la base de ce constat, il est proposé de définir une liste limitative de voies sur lesquelles un haut niveau de service sera recherché. Les zones correspondant à ces voies ou tronçon de voies, nommées Zones de Vigilance Renforcée (ZVR), sont constituées par le secteur sauvegardé de Bordeaux et les centres urbains des autres communes de La Cub traités en matériaux modulaires ou à forte valeur patrimoniale.

Les voies constituant les Zones de Vigilance Renforcée (ZVR) seront constituées de voies, tronçons de voies ou espaces publics qui représentent un linéaire d'une soixantaine de kilomètres, soit 2 % du linéaire total des voiries communautaires (cf. annexe 1).

Dans les Zones de Vigilance Renforcée, les procédures de contrôle et de réfection des fouilles seront réalisées sur la base des dispositions décrites dans le chapitre 3.2 du présent document.

#### **3.2 - La mise en place de nouvelles modalités de contrôle de réfection des fouilles**

Les nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, sont décrites dans l'organigramme joint en annexe 2 du présent document ; elles s'appliquent à l'ensemble des fouilles sur tout le territoire communautaire et sont définies suivant le classement de la voie dans un secteur de vigilance renforcée ou non.

➤ *Dans les Zones de Vigilance Renforcée :*

L'entreprise de travaux, mandatée par le gestionnaire de réseau procède à l'ouverture des fouilles puis la réfection provisoire de la voirie (chaussée et/ou trottoir).

Afin de garantir la pérennité de la voirie, le gestionnaire de réseau fera réaliser, par un organisme certifié, un contrôle du remblai au pénétromètre dynamique dit " contrôle PANDA". Le résultat de ce contrôle sera transmis au gestionnaire de la voirie avec l'avis d'achèvement du chantier (Cf. : RGV - Chapitre 7 - Partie technique).

Si le remblai est réalisé en matériau autocompactant non essorable, ce contrôle ne sera pas réalisé et l'avis d'achèvement précisera la nature du remblai.

La réfection définitive sera réalisée :

- sous maîtrise d'œuvre communautaire avec prise en charge financière par les gestionnaires de réseaux si le revêtement est en matériaux modulaires,
- sous la maîtrise d'œuvre des gestionnaires de réseaux dans les autres cas, les chantiers concernés faisant alors systématiquement l'objet d'une réception conjointe entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le gestionnaire de réseaux.

Les coûts facturés aux gestionnaires de réseaux seront établis sur la base de prix forfaitaires ou par l'application de prix unitaires révisables annuellement, tels que définis dans l'annexe 3 du présent document, le premier m<sup>2</sup> étant indivisible.

Le coût des travaux sera majoré des frais généraux et de contrôle, calculé sur la base des dispositions de l'article R141-21 du code de la voirie routière, et refacturé aux gestionnaires de réseaux.

Les fournitures des matériaux modulaires ne sont pas comprises dans le prix décrit dans l'annexe 3, point n°1, car ceux-ci sont récupérables.

L'éventuelle fourniture de matériaux modulaires par les services communautaires, pour la réalisation de la réfection définitive, sera refacturée aux gestionnaires de réseaux sur la base de la délibération communautaire afférente.

➤ *En dehors des Zones de Vigilance Renforcée :*

C'est-à-dire, pour la majorité de notre réseau (98 %), les procédures d'intervention et de réfection des fouilles sont inchangées par rapport aux dispositions antérieures du règlement général de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Dans ce cas-là, l'entreprise de travaux, mandatée par le gestionnaire de réseaux, procède à l'ouverture puis la réfection définitive de la chaussée sur la base des prescriptions fournies par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Afin d'assurer la qualité de la réfection, ces travaux feront l'objet de contrôles aléatoires systématiques par la Communauté urbaine de Bordeaux et par le gestionnaire de réseaux. Ces contrôles seront de 2 types :

- **de surface** (visuels) : 10 % des chantiers contrôlés par La Cub

+

10 % des chantiers contrôlés par le gestionnaire de réseaux

- **de remblais qui ne seront pas réalisés en matériaux autocompactants non essorables** (mesures au pénétromètre dynamique PANDA) : de 1 à 10 mesures par mois effectuées par La Cub

+

10 mesures par mois effectuées par le gestionnaire de réseaux

### 3.3 - La mise en place d'indicateurs de qualité

Les réceptions conjointes et les contrôles aléatoires, réalisés dans le cadre de ces nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles, le seront sur la base d'une fiche de contrôle partagée par l'ensemble des intervenants (jointe en annexe 4 de la présente note) et dont les résultats sont destinés à alimenter une base de données permettant l'édition régulière d'un tableau de bord.

Les indicateurs, constituant le tableau de bord, permettront de suivre les éléments relatifs à la quantité, la qualité et les délais de réfection des fouilles. Figureront dans ce tableau de bord :

- a) le nombre de fouilles,
- b) le nombre de jours entre la date de réfection provisoire et la date de réfection définitive,
- c) le nombre de contrôles au pénétromètre dynamique, ainsi que le taux de conformité et de non-conformité,
- d) le nombre de contrôles visuels, le taux de conformité et de non-conformité des contrôles, et les principaux défauts constatés.

Ce tableau de bord sera édité pour chaque comité de suivi.

### 3.4 - La mise en place d'un comité de suivi

Un comité de suivi se réunira, tous les trois mois, afin d'analyser les différents indicateurs et pourra proposer des actions afin de maintenir le niveau de qualité des réfections des fouilles. Présidé par un élu communautaire, ce comité de suivi regroupera les différents acteurs concernés :

- Pour la Communauté urbaine de Bordeaux :  
Le directeur de la Voirie ou son représentant,  
Le chef du service Expertise ou son représentant,  
Les quatre chefs de service maintenance exploitation des directions territoriales ou leur représentant,  
Le chef du service Maintenance et Astreintes ou son représentant.
- Pour les gestionnaires de réseaux :  
Le représentant de la société Régaz de Bordeaux,  
Le représentant de la Lyonnaise des Eaux,  
Le représentant de la société Orange,  
Le représentant de la société ERDF.
- Les entreprises seront représentées via leur fédération.

### 3.5 - L'optimisation de l'interface entre les centres de gestion de l'espace public et les gestionnaires de réseaux

La mise en place des nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles nécessite de nombreux échanges entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les gestionnaires de réseaux. Pour favoriser la transmission d'information, il est proposé de renforcer les interfaces opérationnelles par la mise en place :

- D'un correspondant unique au niveau de chaque centre de gestion de l'espace public, ainsi qu'au niveau de chaque entité des gestionnaires de réseaux ;
- D'une adresse mail générique au niveau de chaque centre de gestion de l'espace public, ainsi qu'au niveau de chaque entité des gestionnaires de réseaux.

Ce projet prévoit également le développement, par la Communauté urbaine de Bordeaux, d'une plateforme d'échange de type WEB permettant de gérer en temps réel les demandes d'autorisation d'exécution des travaux, le suivi des chantiers, et les différents échanges entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les gestionnaires de réseaux.

### 3.6 - La sensibilisation des acteurs

Cette démarche s'accompagnera d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les bonnes pratiques à adopter pour la réfection définitive des fouilles.

Pour cela, la Communauté urbaine de Bordeaux éditera un livret reprenant les règles de bonne pratique et qui sera diffusé lors de réunions d'information.

### 3.7 - L'intégration au RGV des nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles

Les dispositions, présentées ci-dessus, des paragraphes 3.1 à 3.4 inclus, seront intégrées au règlement général de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux qui fera l'objet d'une mise à jour partielle par délibération du conseil de communauté.

### 3.8 - L'impact sur l'organisation ds services communautaires

La mise en œuvre des nouvelles modalités de contrôle et de réfection des fouilles sur l'ensemble du territoire communautaire, telles que décrites ci-dessus, va nécessiter l'adaptation de nos méthodes et de notre organisation afin de prendre en compte ces nouvelles missions.

Ces nouvelles missions sont décrites dans le tableau, joint en annexe 5, qui présente pour chacune d'entre elles les quantités estimées et quel service en sera responsable.

Il est à noter que les propositions d'adaptation, décrites ci-dessous, ne prennent pas en compte l'intégration prochaine de la commune de Martignas-sur-Jalles dont l'impact sera marginal.

On constate une situation relativement homogène entre les différents CGEP, à l'exception de ceux de la direction territoriale de Bordeaux où les zones de vigilance renforcée sont surreprésentées avec plus de 30 km de ZVR, soit 52 % du linéaire total sur l'agglomération. Les adaptations à prévoir se déclinent donc ainsi :

➤ *Pour les directions territoriales sud, ouest et Rive droite :*

Ces directions territoriales, et plus particulièrement leurs centres de gestion de l'espace public, confirment pouvoir mettre en place la nouvelle procédure de contrôle et de réfection des fouilles dans le cadre de leur organisation actuelle, compte tenu des volumes limités en cause.

➤ *Pour la direction territoriale Bordeaux :*

Les deux techniciens, recrutés dans le cadre de l'expérimentation, voient leurs missions confirmées et leur poste maintenu au sein de la direction territoriale Bordeaux pour faire face aux nombreuses demandes sur un périmètre étendu.

Il est à noter que les directions territoriales pourront faire face à ces nouvelles missions sur le long terme, sous réserve de disposer des moyens techniques (logiciel de suivi des AET) tels que décrits dans le chapitre 3.5 du présent document, et de simplifier les procédures administratives liées à la facturation des dossiers.

➤ *Pour la direction de la Voirie :*

Le pilotage de l'action sera assuré par le service Expertise de la direction de la Voirie.

Les missions transversales, liées au pilotage de l'action par ce service, sont principalement liées à l'animation de l'ensemble de la démarche, au suivi de sa mise en œuvre et de son évolution en lien avec les CGEP et les réseaux, à l'élaboration de tableaux de bord, à l'organisation des comités de suivi et au suivi des indicateurs. Afin d'assurer ces missions, il est proposé de transférer à la direction de la Voirie le poste de technicien, lié à l'expérimentation, actuellement non pourvu à la direction territoriale Rive droite.

➤ *Pour l'accompagnement des agents communautaires :*

Dans le cadre des nouvelles modalités de réfection des fouilles, la Communauté urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'œuvre complète des travaux dans les zones de vigilance renforcée et lorsqu'il s'agit de matériaux modulaires.

Ces missions seront principalement assurées par les régies des centres de gestion de l'espace public. Bien que les compétences professionnelles soient déjà présentes dans notre établissement, il est proposé de réactiver les formations « paveurs », ce qui permettra de former des agents supplémentaires tout en valorisant le travail de ces derniers.

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des adaptations de notre organisation.

Missions	Service exécutant	Adaptation demandée
Pilotage de l'action au niveau central	Direction de la voirie	Réaffectation du poste de technicien expérimentation de la DT Rive droite vers la direction de la Voirie
Mission maîtrise d'oeuvre au sein de la DT Bordeaux	CGEP 8 et 9	Confirmation des 2 postes de technicien expérimentation au niveau de la DT Bordeaux
Réalisation des travaux	CGEP/DRHDS	Réactivation des formations de paveurs

# ANNEXE 1

## ZONES DE VIGILANCE RENFORCEE

DIRECTION TERRITORIALE	COMMUNES	CGEP	LINEAIRE TOTAL
<b>DT RIVE DROITE</b>	AMBARES & LAGRAVE	CGEP1	1180
	AMBES	CGEP1	880
	BASSENS	CGEP1	1200
	CARBON BLANC	CGEP1	2170
	ST LOUIS DE MONTFERRAND	CGEP1	1520
	ST VINCENT DE PAUL	CGEP1	620
	ARTIGUES PRES BORDEAUX	CGEP2	490
	BOULIAC	CGEP2	290
	CENON	CGEP2	470
	FLOIRAC	CGEP2	150
	LORMONT	CGEP2	260
<b>LINEAIRE TOTAL PAR DT</b>			<b>9230</b>
<b>DT SUD</b>	BEGLES	CGEP3	1400
	TALENCE	CGEP3	900
	VILLENAVE D'ORNON	CGEP3	1800
	PESSAC	CGEP4	550
	GRADIGNAN	CGEP4	0
<b>LINEAIRE TOTAL PAR DT</b>			<b>4650</b>
<b>DT OUEST</b>	LE HAILLAN	CGEP5	655
	MERIGNAC	CGEP5	905
	EYSINES	CGEP6	2725
	LE TAILLAN MEDOC	CGEP6	3630
	ST AUBIN DU MEDOC	CGEP6	756
	ST MEDARD	CGEP6	1796
	BLANQUEFORT	CGEP7	1175
	LE BOUSCAT	CGEP7	1324
	BRUGES	CGEP7	1874
	PAREMPUYRE	CGEP7	980
<b>LINEAIRE TOTAL PAR DT</b>			<b>15820</b>
<b>DT BORDEAUX</b>	BORDEAUX	CGEP8	12235
	BORDEAUX	CGEP9	19867
<b>LINEAIRE TOTAL PAR DT</b>			<b>32102</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>61802</b>

**ZONES DE VIGILANCE RENFORCEE**

DIRECTION TERRITORIALE	COMMUNES	CGEP	LINEAIRE TOTAL (m)	DIRECTION TERRITORIALE	COMMUNES	CGEP	LINEAIRE TOTAL (m)
DT RIVE DROITE	AMBARES & LAGRAVE	CGEP1	1180	DT OUEST	LE HAILLAN	CGEP5	655
	AMBES	CGEP1	880		MERIGNAC	CGEP5	905
	BASSENS	CGEP1	1200		EYSINES	CGEP6	2725
	CARBON BLANC	CGEP1	2170		LE TAILLAN MEDOC	CGEP6	3630
	ST LOUIS DE MONTFERRAND	CGEP1	1520		ST AUBIN DU MEDOC	CGEP6	756
	ST VINCENT DE PAUL	CGEP1	620		ST MEDARD EN JALLES	CGEP6	1796
	ARTIGUES PRES BORDEAUX	CGEP2	490	DT BORDEAUX	BLANQUEFORT	CGEP7	1175
	BOULIAC	CGEP2	290		LE BOUSCAT	CGEP7	1324
	CENON	CGEP2	470		BRUGES	CGEP7	1874
	FLOIRAC	CGEP2	150		PAREMPUYRE	CGEP7	980
	LORMONT	CGEP2	260				
LINEAIRE TOTAL PAR DT			9230	LINEAIRE TOTAL PAR DT			15820

DT SUD	BEGLES	CGEP3	1400	DT BORDEAUX	BORDEAUX	CGEP8	12235
	TALENCE	CGEP3	900		BORDEAUX BASTIDE	CGEP9	19867
	VILLENAVE D'ORNON	CGEP3	1800				
	PESSAC	CGEP4	550				
	GRADIGNAN	CGEP4					
LINEAIRE TOTAL PAR DT			4650	LINEAIRE TOTAL PAR DT			32102

**TOTAL en mètre linéaire**

**61802**

<b><u>CGEP1</u></b>	
<b><u>Ambarès et Lagrave :</u></b>	
Rue Emile Larrieu : de la rue pierre barre à la rue du domaine d'Hostein	230
Rue Georges Clémenceau : de Lamartine au carrefour de la rue saint-Denis	500
Rue E. Faulat : de l'avenue de la Libération à la rue Mendés France	450
<b><u>Ambes :</u></b>	
Rue pierre Beregovoy	190
Rue Nungesser et Coli : de la rue du 19 Mars à la rue Guynemer	240
Rue du Dr. Couaillac	450
<b><u>Bassens :</u></b>	
Rue du Maréchal Joffre	410
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny (de la rue du Mal. Joffre à l'avenue Pasteur)	270
Rue La Rochefoucauld	340
Rue Lafontaine : de la rue C. Jullian à la rue La Rochefoucauld	180
<b><u>Carbon-Blanc :</u></b>	
Avenue François Mitterrand	930
Avenue André Vignau Anglade	1240
<b><u>Saint-Louis de Montferrand :</u></b>	
Avenue de la Garonne : de la rue Louis Monteau à la rue V. Hugo	600
Rue Roger Espagnet : de l'avenue de la Garonne à la limite de commune	920
<b><u>Saint Vincent de Paul :</u></b>	
Rue Gustave Eiffel : de l'avenue Robert Masse au n° 65	620

<b><u>CGEP2</u></b>
---------------------

<b><u>Artigues :</u></b>	
Av. Desclaux : de la place A. Despujols à l'avenue du Pinsan	180
Av. du Mirail : de la place A. Despujols à l'allée du centre	180
Av. de la Moune : de la place A. Despujols à la rue J. Moulin	130
<b><u>Bouliac :</u></b>	
Rue de l'église	140
Rue de l'esplanade	90
Place Camille Hosteins	60
<b><u>Cenon :</u></b>	
Av. R. Schwob : de la place de la Morlette à l'avenue R. Cassagne	250
Av. R. Cassagne : de l'avenue R. Schwob à la rue du Pr. Calmette	220
<b><u>Floirac :</u></b>	
Av. Pasteur : de l'avenue F. Mitterrand à la rue du Lavoir	150
<b><u>Lormont :</u></b>	
Rue A. Dupin : de la route de Carbon-Blanc à la rue F. Aberratéguy	120
Route de Carbon-Blanc : de la rue A. Dupin au n°3	140

<b>CGEP3</b>	
--------------	--

<b>BEGLES</b>	
rue calixte camelle	550
voie nouvelle	350
avenue danielle mitterrand	500
<b>TALENCE</b>	
place espelet	250
place de l'eglise	150
rue pierre curie (suzon/chaban)	250
rue de suzon curie/curie)	250
<b>VILLENAVE D'ORNON</b>	
place joffre	300
avenue des pyrenees	1500

<b>CGEP4</b>
--------------

<b>PESSAC</b>	
Rue Dulout / de rue gambetta à rue laugaa	150
Rue Laugaa / de rue Dulout à rue mandela	200
Av Jaures / de Herman Lemoine à Cohé	100
Place de la Ve Republique	100

<b>CGEP5</b>	
--------------	--

<b>MERIGNAC</b>	
Centre ville Av. l'Yser longueur du tronçon 150.00m	150
Av. M.de L. de Tassigny 50.00m	50
Av. de la Libération 80.00m	80
Av.de Verdun 80.00m	80
Av. M.Leclerc 130.00m	130
Pl. C.de Gaulle (voirie) 285.00m	285
Voie à ajouter toujours sur le centre ville la rue Aimé Césaire longueur 130.00m	130
<b>LE HAILLAN</b>	
Av. Pasteur longueur du tronçon 655.00m	655

**CGEP6**

<b>EYSINES</b>		<b>Linéaire ml</b>
Avenue de la Libération	Av du Médoc	995 ml
	Av du Taillan	
Avenue de l'Hippodrome	Rue del'Hermitage Hippodrome	1200 ml
	Rue Jude	
Rue des Violettes	Av de l'Hippodrome	180 ml
	Rue des Glycines	
Rue des Glycines	Av de l'Hippodrome	180 ml
	Rue des Violettes	
Place de la Victoire	Rue du Dr Barrière	50 ml
	Rue du Lt Villemeur	
Rue du Dr Barrière	Place de la Victoire	120 ml
	Rue du Lt Villemeur	

<b>LE TAILLAN</b>		
Avenue de Soulac	Ch. Du Four à chaux	2500 ml
	Av du Médoc Eysines	
Rue de la Liberté		700ml
Rue de Péchon		280ml
Carrefour Péchon/Sandillan		50 ml
Carrefour Liberté/Romefort		50 ml
Carrefour Sables/Liberté		50 ml

<b>SAINT-MÉDARD EN JALLES</b>		
Rue Alexis Puyo	Rue Jules Delaube	102 ml
	Rue Jules Gravey	
Rue François Poulenc	Av de Montesquieu	75 ml
	Rue Frédéric Mitterand	
Avenue de la Boétie	Av Montaigne	78 ml
	Parcking de l'espace Montaigne	
Avenue Montaigne	Av de la Boétie	640 ml
	Au N°77	
Place de la République	Av Montaigne	270 ml
	Rue du Jean Duperier	
Place François Mitterand	Place François Mitterand	50 ml
	En Totalité	
Rue Jean Jaurés	Av de Montesquieu	106 ml
	Rue Albert Menaut	
Route de Saint-Aubin	Av de Montesquieu	175 ml
	Rue Frédéric Thevenard	
Av de Montesquieu	Au droit de la Place de l'église	300 ml
	Al'angle de la place de la République	

<b>SAINT-AUBIN DE MÉDOC</b>		
Route de Germignan	Route de Saint-Médard	222 ml
	Au droit de la Phamarcie	
Chemin des Ecoles	Route de Jolibois	257 ml
	Allée du Courtiou du Merle	
Route de Jolibois	Allée des Héliotropes	277 ml

**CGEP7**

<b>BRUGES</b>	
adresse	
avenue Charles de Gaulle du n°54 à la rue T.Bellemer	259,56
avenue Charles de Gaulle devant et face à la Mairie	75,35
rue T.Bellemer	239,7
avenue Martyrs de la Résistance	119,55
rue M.Abadie	195,2
Allée des Borges	41
avenue de Verdun	341,8
avenue d'Aquitaine	73
avenue de l'Europe	528,55

<b>PAREMPUYRE</b>	
adresse	
avenue Philippe Durand Dassier	183,8
avenue Philippe Durand Dassier	136,45
avenue Philippe Durand Dassier	161,15
avenue Philippe Durand Dassier	79,65
rue Founau	58,45
rue M.Fillon	243
rue de la Libération	117

<b>BLANQUEFORT</b>	
adresse	m/l
rue Gambetta	210
Place de l'église	47,5
rue E.Tartas	48,5
avenue du Maréchal Leclerc	52
rue de la République	237,85
rue T.Girard	37
Giratoire angle allée des Carpinets	145,6
rue Dupaty du n°1 au n°7	95,65
rue Dupaty du n°9 à la rue Marpuch	300,85

<b>LE BOUSCAT</b>	
Place Gambetta	363
autour de l'église et mairie	
rue Coudol	373
rue E.Zola	193
cours L.Blanc	186
Place Jean Jaures	209

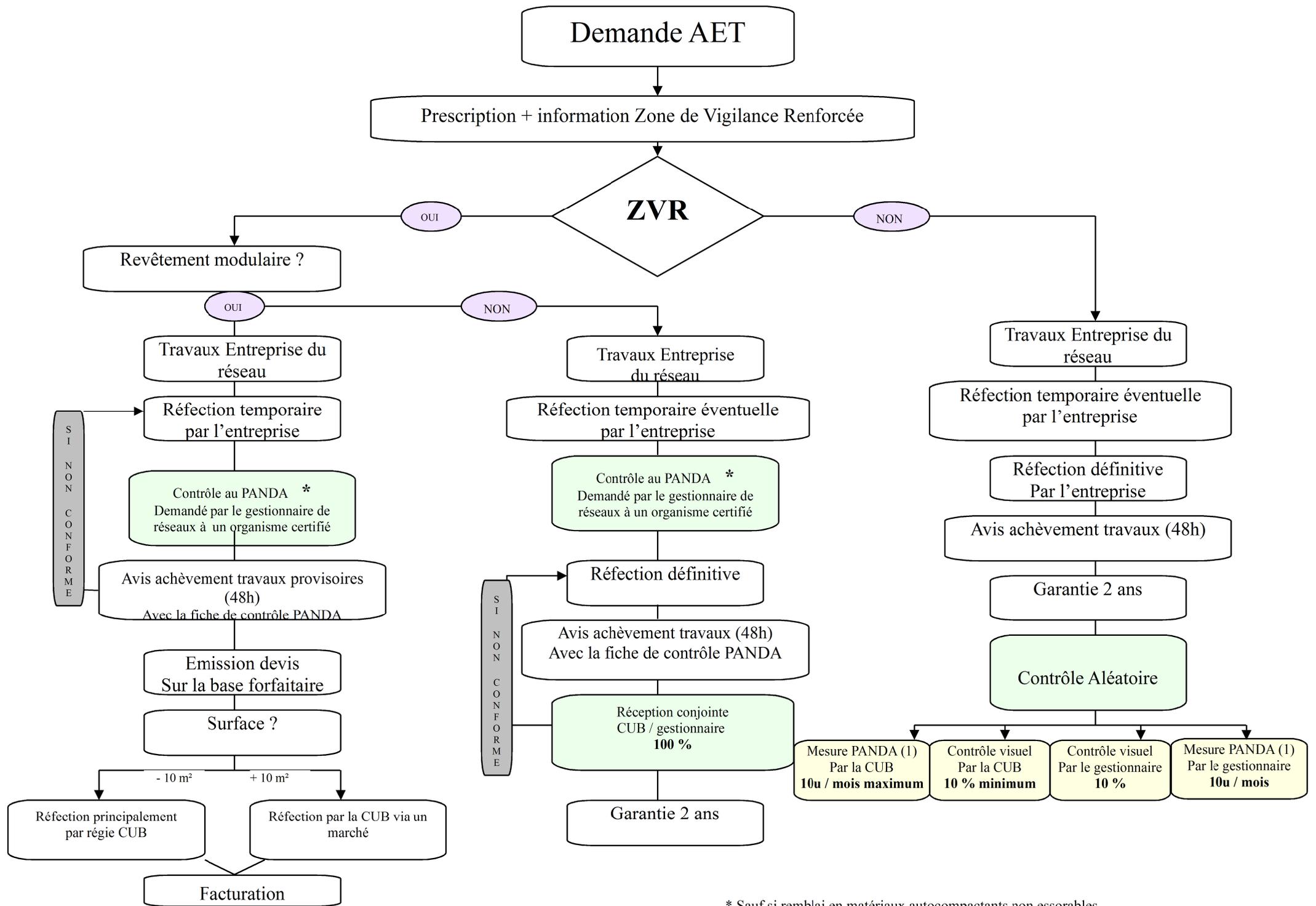
**CGEP8**

<b>BORDEAUX RIVE GAUCHE</b>	
rue Jean Jacques Bel	76
rue Blanc Dutrouilh	121
rue Fénelon	43
quai louis XVIII -contre allée-(section allées de Bristol/cours Xavier Arnozan)	218
quai louis XVIII	600
cours du Chapeau Rouge	300
place du Chapelet	30
allées de Chartres	315
place de la Comédie	100
rue Diderot	47
rue Foy	187
cours de l'Intendance	423
rue Mably(section Chapelet/Diderot)	67
rue Mautrec	103
rue Vauban	177
rue Montesquieu	126
rue Franklin	77
rue Voltaire	90
rue Michel Montaigne	100
cours Georges Clemenceau	373
place Tourny	82
allées de Tourny	300
place Jean Jaurès	68
rue Jean Jacques Rousseau	121
rue Mably(section Diderot/JJ Rousseau)=133m	133
rue Buffon	76
place des Grands Hommes	205
avenue Louis Barthou(section allée Ganda/mairie de Caudéran)	237
rue Emile Fourcand	450
allée Alexandre Dumas	216
rue Notre Dame (cours Xavier Arnozan/cours de la Martinique) trottoir+stationnement	499
quai des Chartrons (contre allée)	1204
quai des Chartrons	1204
rue Sansas	122
rue Bongrand	100
rue de l'Eglise	78
quai de Bacalan -contre allée-(section rue Maurice/rue Lucien Faure)=736m	736
quai de Bacalan (section rue Maurice/rue Lucien Faure)	736
rue du Colisée	105
rue de la ville de Mirmont	107
place de Lerme	108
place Michiel	108
rue Sainte Luce	193
rue Raymond Lartigue	168
rue de la Prévôté	142
rue de la Verrerie	180
rue de la Concorde (place du Pradeau/rue Saint Etienne)	52
rue Luffade	146
rue Judaïque (place Gambetta/place des Martyrs de la résistance)	190
rue Danjou	158
rue Barennes	258
rue Rochambeau	249
rue Grangeneuve	210
rue Lacour	162
rue de Blanquefort	154
rue de Bruges	83
rue Saint Hubert	216
rue Saint Maur	231
rue Albert Pitres	418
rue Baste	152
rue Pénicaud	88
rue des Retailleurs	261
rue Rose	97
<b>TOTAL en Mètre Linéaires</b>	<b>12235</b>

**CGEP9**

BORDEAUX RIVE DROTE					
rue de la cour des aides	118	pce gambetta	19	pce camille pelletan	26
rue des alamandiers	167	rue de la tour de gassies	60	rue gaspars philippe	177
crs d'albret	290	rue gensonne	110	rue ferdinand philippart	96
rue d'alambert	60	rue gensan	100	rue du parlement st pierre	95
pass des argentiers	40	rue de grassi	203	pce st pierre	47
rue des argentiers	156	quai de la grave	60	imp st pierre	32
rue ausone	22	rue guerin	43	rue pilet	52
rue des ayres	45	rue de guienne	90	rue de la tour du pin	117
imp des basques		rue guiraude	130	imp poitevine	43
pce pey berland	223	pce bir hakeim	50	rue des pontets	100
rue de la boetie	136	rue de la halle	73	rue de la porte basse	89
rue des freres bonies	166	rue des herbes	71	rue de la porte des portanets	37
rue boulan	205	rue hugla	146	pce st projet	54
imp bouquiere	10	crs victor hugo	715	rue du quai bourgeois	231
rue bouquiere	200	rue jt james	193	rue des remparts	237
pce de la bourse	150	imp st james	49	rue reniere	196
rue buhan	279	rue de la chapelle st jean	26	pce de la republique	296
sq jean bureau	29	rue jouannet	53	quai richelieu	430
rue de la porte du cailhau	30	pce camille lullian	131	pce georges de porto riche	47
rue du cancera	287	pce ferdinand lafargue	154	pce rohan	60
pce cantelup	212	rue des lauriers	40	rue de la rousselle	292
rue vital carles	360	pce lemoine	65	rue de ruat	245
rue castelmoron	92	crs d'alsace lorraine	677	rue saige	70
rue castillon	99	quai marechal lyautey	85	quai des salinières	158
rue du parlement st catherine	151	rue du vieux marche	46	pce general sarrail	36
rue st catherine	1191	rue margaux	137	rue camille sauvageau	363
rue de cheverus	269	imp margaux	22	rue du serpolet	79
pce st christoly	44	rue maubec	121	rue st simeon	43
rue clare	66	imp maubec	25	rue du soleil	109
rue st colombe	145	pce du maucaillou	61	rue du temple	200
pce raymond colombe	25	imp maucouyade	52	rue teulere	145
rue des trois conils	120	rue maucoudinat	100	rue de la vieille tour	120
rue de la coquille	55	rue mauriac	36	rue de la vache	57
rue corcelle	82	rue des menuts	125	pce d la victoire	127
rue pierre coubertin	53	imp de la merci	55	rue de l'hotel de ville	35
rue courbin	67	rue de la merci	55	rue villeneuve	101
rue de creon	31	rue de merignac	72	rue vinet	52
rue dabadie	70	rue de metivier	66	crs pasteur	591
rue de la maison daurade	51	pce meynard	140	pce puy paulin	78
rue du puits desczeaux	120	rue millanges	46		
rue du puits descujols	52	rue arnaud miqueu	211		
rue de la devise	260	quai de la monnaie	230		
rue de la porte dijeaux	423	rue de la porte de la monnaie	182		
quai de la douane	130	pce jean moulin	30		
pce dubourg	54	rue mouline	140		
rue dudon	72	rue du pont de la mousque	209		
rue des etuves	140	rue du muguet	86		
rue st eloi	77	rue du mulet	86		
rue du chai des farines	130	rue entre deux murs	46		
rue des faures	330	rue neuve	170		
imp faure	102	imp de la rue neuve	50		
rue des faussets	75	rue des palanques	220		
rue de la fusterie	190	pce du palais	212		
pce gabriel	34	pce du parlement	45		
<b>TOTAL en Mètre Linéaires</b>	<b>6835</b>		<b>6419</b>		<b>5363</b>

## ANNEXE 2



\* Sauf si remblai en matériaux autocompactants non essorables

(1) sur les remblais qui ne seront pas réalisés en matériaux autocompactants non essorables

## **ANNEXE 3**

## BORDEREAU DES PRIX

- **Travaux de réfection définitive réalisés sous maîtrise d'oeuvre de la Communauté urbaine de Bordeaux, avec sa régie (< 10 m<sup>2</sup>)**

Désignation du prix	Prix unitaire € HT (janvier 2013) au m <sup>2</sup>	Indice
Réfection de chaussée ou de trottoir en pavés.	<b>Cent cinquante euros</b> <b>150.00 €</b>	<b>TP 08</b>
Réfection de chaussée ou de trottoir en dalles.	<b>Deux cent cinq euros</b> <b>205.00 €</b>	<b>TP 08</b>

Ces prix seront révisés annuellement, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par l'application d'un coefficient  $C_n$  donné par la formule suivante :

$$C_n = 15 \% + 85 \% (I_{n-4 \text{ mois}} / I_0)$$

ou :

$I_{n-4 \text{ mois}}$  = valeur de l'indice de référence pour la nouvelle période d'application de la formule à appliquer pour l'année n, calculée sur la base de la valeur de l'indice 4 mois avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n (soit la valeur de l'indice au 1<sup>er</sup> septembre de l'année n-1).

$I_0$  = valeur de référence de l'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Travaux de réfection définitive réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de la Communauté urbaine de Bordeaux, avec un prestataire (> 10 m<sup>2</sup>)**

Pour les travaux de réfection définitive réalisés sous maîtrise d'oeuvre de la Communauté urbaine de Bordeaux, le montant des travaux refacturés sera calculé sur la base des prix du marché à bons de commande en vigueur au moment du chantier, sur le territoire concerné.

## ANNEXE 4

PROJET DE :

## FICHE DE CONTROLE DES REFECTIONS DE TRANCHEES

Identification du chantier :

Adresse des travaux :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Référence AET Cub :

.....

Référence réseaux :

.....

Demandeur :

.....  
.....

Contact :

.....

Entreprise :

.....  
.....  
.....  
.....

Date de la réparation définitive :

.....

Date de la visite de contrôle :

.....

Réalisée par :

.....

En présence de : .....

&

.....

Élément à remettre par l'occupant du domaine public routier à La Cub (avec l'avis d'achèvement des travaux)

- Fiche de contrôle au PANDA
- Charge réelle au-dessus du réseau
- Classement GTR des matériaux ou caractéristiques

Découpage revêtement à la scie

Contrôle visuel du compactage du revêtement

Contrôle de la planéité de la réparation

Réalisation des surlargeurs lors de la réparation

Réalisation du joint

Réparation des marquages

Nettoyage de chantier

Etat des maçonneries (bordures/caniveaux)

Demande de vérification des épaisseurs

<input type="checkbox"/> remis	<input type="checkbox"/> non remis	<input type="checkbox"/> concerné	<input type="checkbox"/> non concerné
<input type="checkbox"/> remis	<input type="checkbox"/> non remis		
<input type="checkbox"/> remis	<input type="checkbox"/> non remis		
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> indéterminé	<input type="checkbox"/> non concerné
<input type="checkbox"/> acceptable	<input type="checkbox"/> non acceptable	<input type="checkbox"/> non concerné	
<input type="checkbox"/> acceptable	<input type="checkbox"/> non acceptable		
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> indéterminé	
		<input type="checkbox"/> indéterminé demande de mesure	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> concerné	<input type="checkbox"/> non concerné
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non		
<input type="checkbox"/> acceptable	<input type="checkbox"/> non acceptable		
<input type="checkbox"/> acceptable	<input type="checkbox"/> non acceptable		
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> conforme	<input type="checkbox"/> non-conforme

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Signatures**

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux ..... .....	Gestionnaire de réseau ..... .....
--	--

Contre-visite : partie à compléter si la réfection de la fouille n'a pas été acceptée par la Communauté urbaine de Bordeaux

Date de la contre-visite :

Réalisée par :

.....

.....

En présence de : .....

&

.....

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Signatures**

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux ..... .....	Gestionnaire de réseau ..... .....
--	--

# ANNEXE 5

## Nouvelles modalités de contrôle et réfection des fouilles

Actions	Quantité annuelle Estimée	Qui
<b><u>Hors ZVR :</u></b>		
Elaboration fiche contrôle par la Cub	500 U	CGEP / ASDP
Traitement fiche contrôle établie par les réseaux	1000 U	CGEP + DV
Contrôle au Panda par la Cub (dispositif actuel) Repérage travaux Contrôle	(objectif) 100 U (objectif) 100 U	CGEP LABO
<b><u>En ZVR :</u></b>		
Vérification PANDA réalisée par entreprise *	300 U	CGEP + appui Labo si nécessaire
Vérification fiche technique produit, bon livraison si utilisation auto compactant	300 U	CGEP
Réception conjointe fouille (Cub + gestionnaire réseaux)		CGEP
Gestion devis + facturation		CGEP
Moe des travaux de réfection		CGEP
<b><u>Pilotage :</u></b>		
animation de l'ensemble de la démarche, suivi de sa mise en œuvre et de son évolution en lien avec les CGEP et les réseaux		Direction de la voirie
Suivi indicateurs + éditions + tableaux de bord	1500 fiches	Direction de la voirie
Préparation organisation comité pilotage	4/an	Direction de la voirie

\* Sauf si matériaux auto compactant